



Congé parental suivi d'un arret de travail qui va me payer

Par **evabiz**, le **25/01/2008** à **12:49**

je suis en congé parental jusqu'au 31 janvier 2008 pour bb2 et je risque d'etre arreté a partir de cette date suite a des probleme de grossesse pour bb3.
qui va me payer pendant l'arret de maladie en sachant que mon employeur est l'armée de l'air, dois je reprendre le travail une journée pour prétendre a une indemnité.
merci d'avance